



Réf. Farde e-Assemblées : 2470498

N° OJ : 28

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

Objet : SOC - Résiliation du cadre de prestations conclu entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Les Cuisines bruxelloises" portant sur l'exploitation du restaurant du personnel du centre administratif et la livraison de repas aux services extérieurs de la Ville.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Conseil communal du 30 juin 2008 approuvant la conclusion du cadre de prestation entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL les Cuisines bruxelloises;

Considérant que ce cadre de prestation règle les modalités d'exploitation du restaurant du personnel au centre administratif et la livraison de repas aux services décentralisés de la Ville de Bruxelles;

Considérant que, suite au déménagement de l'administration de la Ville vers le nouveau centre administratif "Brucity" dans le dernier trimestre de 2022, il devra être mis fin à l'exploitation du restaurant du personnel à l'actuel centre administratif;

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de maintenir un service de livraison de repas aux services extérieurs vu la diminution importante du nombre de repas livrés aux services extérieurs entre 2017 et 2022, de plus vu l'octroi des chèques-repas depuis 2017;

Considérant que les plans de l'espace de restauration de Brucity prévoient une concession;

Considérant que le cadre de prestations ne prévoit pas de modalités de résiliation;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : la résiliation du cadre de prestations entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL Les Cuisines bruxelloises concernant l'exploitation du restaurant du personnel au centre administratif et la livraison de repas aux services décentralisés de la Ville, est adoptée. La date d'échéance est le 21 juillet 2022.

Annexes :